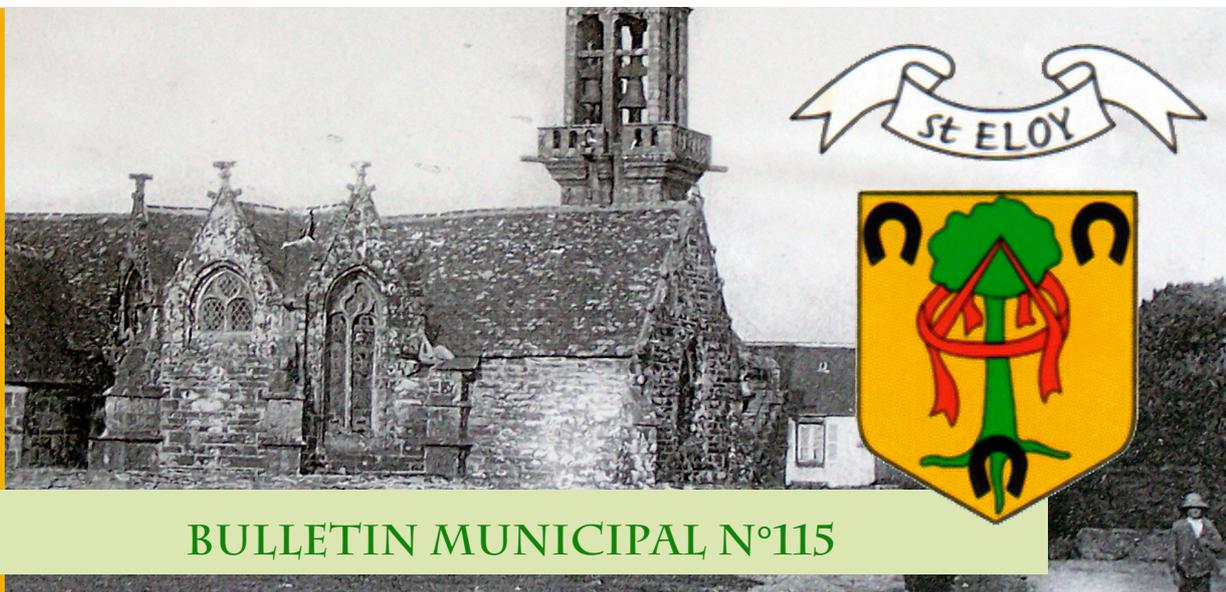


DÉCEMBRE 2017



BULLETIN MUNICIPAL N°115

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ



L'équipe municipale et les employés municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2018.

A cette occasion, les habitants de Saint Eloy sont invités, Samedi 6 Janvier 2018 à 18h pour le pot de l'amitié qui sera servi à la salle polyvalente.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2017

Budget communal - décision modificative n°1/2017 :

Vu le manque de crédits aux comptes 6558 et 20411, il est nécessaire de modifier le budget communal de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitres - comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
65 -6558	8199	
023		5200

Recettes :

Chapitres - comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
73 - 7381	1479	
74-7478	1520	

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Chapitres - comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
20- 20411	46300	
23 - 231		51500

Recettes :

Chapitres - comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
021		5200

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.



Transferts de compétences à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD) :

Le conseil de Communauté, réuni le 29 septembre 2017, a adopté le transfert de deux nouvelles compétences à la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

1/ Transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI)

- La compétence GEMAPI recouvre les missions suivantes :
- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence deviendra une compétence obligatoire pour les communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2018 et figure dans la liste des compétences d'éligibilité à la bonification de la dotation globale de fonctionnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de transférer cette compétence à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

2/ Transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Pour permettre le maintien des conditions d'éligibilité de la CCPLD à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) bonifiée, le conseil de Communauté a souhaité engager une procédure de transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées au sujet du transfert de compétences «Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) du SPANC et du SPAC :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport, en prend acte sans avoir de remarque à formuler.

Autorisation à contractualiser la convention relative aux travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques programmées en 2017 avec la CCPLD :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à contractualiser cette convention avec la CCPLD.

Autorisation du maire à effectuer des démarches auprès du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry :

Dans le contexte du départ en retraite de l'agent technique communal en octobre 2018, une solution pérenne doit être recherchée pour assurer la réalisation de ses missions actuelles.

Entre autres démarches, il s'agit d'autoriser le maire à se rapprocher du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry, afin d'étudier les modalités d'une adhésion éventuelle après le départ de l'agent technique concerné.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à effectuer ces démarches.

Autorisation du Maire à signer la convention du système TIPI de la DGFIP pour la commune :



Le maire souhaite la mise en place du système TIPI Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), à savoir le paiement par carte bancaire, via internet, des factures d'eau et d'assainissement depuis le portail en ligne de la DGFiP.

Estimation du coût pour la commune : 40/50 € par an soit environ 5 centimes par transaction + 0.25 % du montant.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette démarche en autorisant le maire à signer une convention en ce sens.

Autorisation donnée au Maire de signer la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat :

La commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem. Afin d'être en conformité avec les dernières dispositions réglementaires, cette société propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ➔ Changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- ➔ Donner son accord pour que la collectivité accède au service iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- ➔ Donner son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de QUIMPER, représentant l'Etat à cet effet ;
- ➔ Donner son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2017

Décisions modificatives du budget de la commune :

Manque de crédits au compte 6713 (participation aux repas des élèves de SAINT ELOY) :

- Compte 6713 : + 140 € (dépense)
- Compte 7411 : + 140 € (recette DGF)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Autorisation du maire à signer une servitude de passage sur le domaine privé communal :

Afin de procéder à des travaux d'installation d'un assainissement individuel, le propriétaire d'une habitation située à Forsquilly sollicite une autorisation du maire pour effectuer une traversée souterraine d'une parcelle appartenant au domaine privé communal.

Cette parcelle, cadastrée section A numéro 562, permet en outre l'accès à une propriété voisine.
A signaler que 2 conduites d'eau potable existent sous la chaussée.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à consentir une servitude de passage de réseau sur le domaine privé communal afin de permettre la réalisation des travaux précités aux frais de l'intéressé.

Création d'un poste d'agent recenseur :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de créer un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement 2018.

Modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn :



La modification des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn a été rendue nécessaire afin d'approuver le retrait du Conseil Départemental du Finistère et de prendre en compte la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les établissements publics à coopération intercommunale à fiscalité propre.

En outre, en son article 5, figure l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas et du Pays de Landivisiau au Syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle version des statuts du Syndicat de Bassin de l'Elorn, et approuve les modifications qui seront applicables au premier janvier 2018.

Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SDEF qui permettent d'adhérer à plusieurs compétences optionnelles :

- réseaux de chaleur et de froid ;
- infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- projet de déploiement de réseaux électriques intelligents (optimisation de la consommation énergétique)...

SERVICES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Eau :

Nitrates au 7 Novembre 2017 : 7.5 mg/l

Rappel au 14 Septembre 2017 : 8,4 mg/l

Etat civil :

Naissances

8 Octobre 2017 : Marley LE DIZES, 6 chemin des écoliers

9 Novembre 2017 : Jade TROALEN, Le Penquer

Offre d'emploi d'agent recenseur sur la commune de SAINT-ELOY :

La commune de SAINT ELOY recherche pour le recensement 2018 de sa population pour la période du 18 janvier au 17 février 2018, un agent recenseur. Mission principale : remise des dossiers aux habitants pour réponse via internet ou papier, collecte de ces documents. Formation assurée par l'INSEE (deux demi-journées en janvier 2018). L'agent recenseur percevra une rémunération forfaitaire de 445 euros bruts pour l'ensemble des opérations (séances de formation incluses).

Il lui sera en outre attribué une compensation pour ses frais de transport calculée sur la base applicable dans la fonction publique.

Renseignements : Mairie de SAINT-ELOY Tel : 02.98.21.96.76.

C.V et lettre de motivation :

A Monsieur le maire de SAINT-ELOY, 2 chemin des écoliers, 29460 SAINT-ELOY

ou par mail : mairie.saint-eloy@wanadoo.fr

Relais Parents Assistants maternels (RPAM)

L'espace enfants parents est un lieu convivial permettant des échanges bienveillants, de socialisation et de rencontre, d'écoute en toute confidentialité, où enfants et parents apprennent à se séparer en douceur.

Il est ouvert aux familles du pays de Daoulas accompagnées d'enfants de moins de 6 ans.

Deux professionnels qualifiés vous accueillent les 1er et 3ème mercredi du mois de 9h30 à 11h00 en dehors des vacances scolaires.

L'espace enfants parents se situe à la garderie périscolaire Ty mômes, au 3 route de la gare à Daoulas.

C'est un lieu gratuit, anonyme et sans inscription. A chacun son rythme : on vient et on part quand on veut.

En 2018, l'espace enfants parents accueillera les familles autour de thématiques (musique, éveil corporel, livres et comptines) en jeux libres.

Pour plus de renseignements, contacter Nathalie ANNE au 02 98 25 87 26.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :





La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas s'est lancée dans l'élaboration de son PLUi qui, début 2020, couvrira l'ensemble des 22 communes du territoire et dotera la Communauté d'un document d'urbanisme unique.

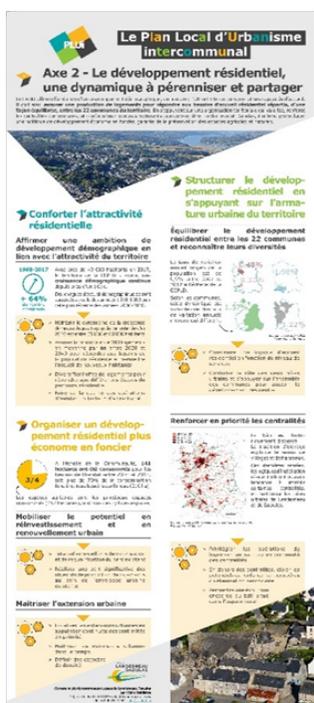
Le PLUi, une fois entré en vigueur, se substituera ainsi aux documents d'urbanisme existants à l'échelle communale (plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale).

Une exposition sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient compléter le dispositif de concertation. Elle est mise en place sur plusieurs sites de la Communauté :

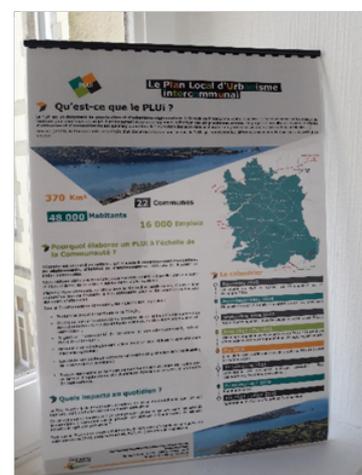


- dans le hall de la Maison des Services Publics à Landerneau, siège de la Communauté de Communes (59, rue de Brest),
- en mairie de Daoulas,
- à la salle Pierre Abéguillé à la Martyre.

Elle se compose de 6 panneaux :



- 2 rappelant les objectifs, le calendrier du PLUi mais aussi le rôle du PADD et les 3 axes structurants du document ;
- et 4 panneaux exposant les principaux éléments du diagnostic et les orientations générales du PADD construites par les élus du territoire.



Cette exposition est également disponible et consultable dans les mairies de la Communauté sous la forme d'un livret.

L'exposition est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr> (rubriques Actualités et Urbanisme-PLUi).

Elle est l'objet de la Lettre d'Info PLUi n°2 disponible également sur les sites Internet et en mairies.

➤ Pour rappel, il vous est possible également de formuler des observations, des questions et des contributions, par courrier ou par courriel, à votre commune qui reste un interlocuteur privilégié

➤ A la CCPLD par courrier, à l'attention de M. Le Président - Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas - Maison des Services Publics, 59 Rue de Brest, 29800 Landerneau précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courrier ;

➤ par courriel à l'attention de M. le Président - plui@ccpld.bzh en précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courriel.

Pour en savoir plus sur le projet du PLUi : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

[Communiqué de presse CFT du Parc Naturel Régional d'Armorique \(PNRA\)](#)





Vous possédez des terres disponibles ou des parcelles boisées et cherchez comment les valoriser ?

Vous souhaitez être informé(e) sur les (re)plantations forestières et possibilités de financements ?

Vous cherchez des informations sur la gestion de vos parcelles boisées ?

Le PNRA et le CRPF se tiennent à votre disposition dans le cadre de la Chartre Forestière.

Contactez directement Louis-Marie Guillon (PNRA) au 02 98 81 90 08 ou Thomas Varquet (CRPF) au 02 96 21 01 17 pour toute demande d'informations ou pour une rencontre de terrain gratuite.

Lancée concrètement depuis décembre 2016, la Chartre Forestière de Territoire se poursuit activement grâce aux actions du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), de l'Office National des Forêts (ONF) et de l'interprofession ABIBOIS ainsi qu'aux financements européens et régionaux dont elle bénéficie.

Message de la Préfecture, région Bretagne

Vous envisagez de réaliser des travaux (terrassement, couverture, élagage...). Ces travaux nécessitent parfois le creusement de tranchées, l'utilisation d'engins de levage, ou la mise en place d'échafaudages. Le sous-sol est de plus en plus encombré par les réseaux souterrains. Travailler près des réseaux aériens demande aussi des précautions. La localisation et la connaissance de ces réseaux est donc indispensable.

Pour connaître les réseaux près de votre chantier et pour votre sécurité, vous devez faire une déclaration de projet de travaux ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès des exploitants de réseaux (eau, gaz, électricité...). Sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé, ces déclarations sont obligatoires. Pour tous renseignements et vos démarches www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Rappel sur les consignes de tri « bacs jaunes »



Les quantités de textile trouvées dans les bacs jaunes sont de plus en plus importantes, cela engendre des dysfonctionnements au centre de tri.

Nous vous rappelons que le bac à couvercle jaune sert à collecter les papiers, journaux et magazines, les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, le carton et les briques alimentaires.

Les textiles et chaussures peuvent être déposés dans les colonnes textiles à la déchetterie de Daoulas.



Pour tous renseignements complémentaires.

Tél. 02 98 21 34 49 - Fax 02 98 21 67 85

Internet: www.pays-landerneau-daoulas.fr

E-mail: environnement.cc@ccpld.bzh

**Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas
Maison des Services Publics**

59, rue de Brest BP 849 – 29208 LANDERNEAU Cedex

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



Ateliers de dessin :

"L' Atelier Domie'D 12 rue de l'église Dirinon est ouvert de 10h à 17h.

N'hésitez pas à m'appeler pour vous assurer de ma présence ou prendre un rdv.

Merci et à tout bientôt....."

Pour plus de renseignements contactez moi au 0683292279 ou domied29@gmail.com.

Domie'D

artiste peintre

D'Octobre à Mars Atelier/Galerie 12 rue de l'église Dirinon 29460

D'Avril à Septembre Atelier/Galerie 3 rue de la Marné Camaret-sur Mer 29470

06 83 29 22 79

<http://www.domie-d.fr>



Comité d'animation

L'Assemblée Générale du Comité d'Animations a eu lieu le 28 Octobre 2017. Jean-Pierre Liziard quitte son poste de Président de l'association mais reste membre du bureau en tant que Trésorier adjoint.

Il continuera néanmoins à animer le loto et les concours de belote.

Le nouveau bureau est constitué de :

Président : Jean-François Pizzetta, Saint-Eloy

Vice-Présidente : Hélène Guéan, Saint-Eloy

Secrétaire : Renaud Grall, Saint-Eloy

Secrétaire adjoint : Joël Le Beul, Saint-Eloy

Trésorier : Yann Liziard, Saint-Eloy

Trésorier adjoint : Jean-Pierre Liziard, Sizun

Le comité d'animation s'est réuni Samedi 2 Décembre, en compagnie des associations de Saint-Eloy : Le Café-Chantier (Les Eloignés), les Energés du bout du monde et la Maison du Cadran, pour un premier échange autour du Pardon des Chevaux 2018.

Rien n'est définitif mais une animation plus importante est nécessaire, de l'avis de tous. Une scène sonorisée sera donc installée pour proposer des spectacles :

- Musique traditionnelle bretonne avec Kalon Goat,
- Kan ha Diskan avec le duo PERAG KET
- Danses traditionnelles bretonnes (sous réserves)
- Chant de marins avec les Marins des Abers (après les vêpres)

Ces animations auront lieu tout au long de la journée, avec un arrêt lors des vêpres et de la bénédiction des chevaux.

Durant ce temps festif, des exposants (artisans, producteurs locaux, artistes, etc...) sont invités à exposer leur savoir-faire tout autour de la place du Vieux Chêne.

Les demandes peuvent être effectuées auprès du Président : 06 08 49 70 85 ou par email à cette adresse collective : comite.animation@saint-elyo.fr

Bibliothèque



La présentation du film du mois du documentaire 2017, le samedi 18 novembre a réuni une cinquantaine de personnes venues visionner le film Torr et Benn, relatant la grève du Joint Français à St Brieuc en 1972. Le réalisateur Jean Louis Le Tacon a pu échanger avec les spectateurs qui se sont montrés particulièrement intéressés. La soirée s'est terminée par un apéritif où les échanges ont continué. Monsieur Le Tacon tient à remercier chaleureusement toutes les personnes présentes et bien sûr les bénévoles de la maison du Cadran se joignent à lui.

Nous vous rappelons que la Bibliothèque est ouverte le mercredi de 17h à 18h30 et le samedi et dimanche de 10h à 12h. Pendant les congés scolaires de Noël les permanences sont assurées.



De nombreux volumes ont été achetés depuis septembre, notamment tous les prix littéraires, ils sont à votre disposition et n'attendent que le plaisir d'être dans vos mains.

Le samedi 27 janvier nous accueillerons **Hervé LOSSEC** pour une « causerie autour des Bretonnismes » et qui dédicacera ses ouvrages.

Toute l'équipe de la Maison du Cadran vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année.

Amicale des Retraités

La galette des rois sera servie le premier jeudi de janvier.

L'Assemblée Général se tiendra le 26 Janvier 2018 à la Salle Polyvalente. L'AG sera suivi d'un repas au restaurant L'auberge'in, Ty Croas, à La Martyre.



La recyclerie du Pays de Daoulas

Samedi 13 janvier à La Recyclerie Malanty Irvillac

La Cantine de la Bonne Année

Cuisine simple, nourrissante et amusante à base de légumes, légumineuses, céréales, fruits...

Toujours de bonnes surprises ... avec les conseils et astuces d'Anne-Marie.
Rendez-vous à 10h. Adhésion et prix libre.

LOG'ADO L'association Log'ado organise plusieurs activités, ainsi qu'un stage de danse durant les vacances de Noël; du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2018. programme d'activités est visible sur le site de l'association : www.logado.fr Il est possible d'adhérer à Log'ado tout au long de l'année...

Une permanence ADHESION a lieu le mercredi 10 janvier de 10h à 12h au bureau de Log'ado à Logonna.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Karine GUEDES au 06 77 17 93 07 ou par mail à logado@sfr.fr



Le Café-Chantier



Les prochains Z'Ateliers du Café Chantier auront lieu le mercredi 20 décembre et le mercredi 31 janvier de 16h à 17h30.

Ils s'adressent aux enfants qui souhaitent découvrir les arts plastiques et manuels.

L'atelier du 20 Décembre sera animé par Pauline et celui du 31 janvier par Coralie qui proposera la réalisation d'une créature totem.



Sur inscription, participation 3 euros.

Mail: leseloignes29@gmail.com

ANNONCES DIVERSES

Offre d'emploi :

CPR Porc : recherche agent d'élevage porcin sur SAINT ELOY, salaire motivant selon expérience. Contactez: 06.87.04.83.60

Pharmacies de garde

En composant le 3237, on vous indiquera la pharmacie de garde la plus proche.

Médecins de garde

La nuit, les week-ends et les jours fériés vous devez composer le 15 (les services de garde débutent le samedi à 13 h). Selon l'urgence et les besoins, vous serez orientés par téléphone vers un médecin ou un service d'urgence.

Poissonnerie ambulante sur SAINT-ELOY

Place du vieux chêne, tous les mercredis à 9h15, vous pouvez acheter du poisson frais, des crustacés, des moules, des coquilles Saint-Jacques, des crabes suivant la saison.

A vendre Bois de chêne

Coupé en 50cms. 2 ans de séchage - super qualité. La corde : 175 € pris sur place à SAINT ELOY. Possibilité de livraison.

Contact : 06.98.90.47.34 ou 06.83.46.87.10

Fédération de l'Union Nationale des Combattants (UNC) du Finistère



L'UNC organise un séjour pour le 16^{ème} pèlerinage-rencontre national des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (1953-1964), 39/45, Indochine, OPEX, veuves d'anciens combattants, veuves de guerre, victimes d'actes du terrorisme, se déroulera du 21 au 27 juin 2018 à Lourdes.

Un bulletin de pré-inscription est à adresser au siège de la fédération (8 rue du Rempart à Brest 29200) dans les meilleurs délais.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la fédération au 02.98.05.60.21, unc29@unc29.fr ou le président de votre association locale.



Association EPAL

Basée à Brest, l'EPAL recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos séjours entre le 23 décembre et le 4 janvier, rejoignez nos équipes d'animation ! 40 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite

Pour plus de renseignement et postuler : www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier

Ou adresser un courrier (+ CV) : Association Epal - 10 rue Nicéphore Niepce BP40002 - 29801 Brest Cedex 09
Tel : 09 98 41 84 09

MSA



Le point sur la grippe

Parlons vrai, parlons grippe : « La grippe, ça n'a jamais tué personne ! »
FAUX. Durant l'hiver 2016-2017 le nombre de décès liés à la grippe a été estimé à 14 400 en France . Les plus de 75 ans représentent 56% des personnes hospitalisées pour grippe.

Quelques repères en chiffres :

- 1,9 millions de consultations pour syndrome grippal
- 40 000 passages aux urgences pour grippe (dont 3050 hospitalisations)
- 1 470 cas graves de grippe signalés par les services de réanimation
- 14 400 décès en France, l'hiver 2016-2017

(L'épidémie de grippe 2016-2017 : dynamique nationale et régionale, impact sur les soins et la mortalité – Santé Publique France – mai 2017)

La Croix-Rouge de Landerneau

recherche des bénévoles pour son activité de visite de courtoisie.

Depuis Octobre 2014, la Croix Rouge de Landerneau a lancé cette nouvelle activité à destination des personnes âgées et/ou isolées. Notre objectif en lançant cette action est de contribuer à la lutte contre la solitude et l'isolement.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles dynamiques, venez vous informer lors de nos permanences le 3ème vendredi de chaque mois à 20h30, à notre local (Allée des haras).

Vous pouvez également nous contacter par mail à sebastien.polard@croix-rouge.fr ou par téléphone au 06-75-52-23-27.



ATELIERS Vélos à Goasven, Logonna-Daoulas

Vendredi 19 Janvier à partir de 17h

« Un coup d'clé, un coup d'cidre » :

Apéro démontage des vélos pour pièces.

Un bon moyen d'apprendre et comprendre la mécanique vélo !

Samedi 20 Janvier de 10h à 13h

Programme « Devenir Vélonome »

Thème : LA ROUE (2ème session)

Dévoilage simple, réglage du jeu d'axe.

Adhésion et prix libre

Le club de gym de La Martyre poursuit son activité

Tiphaine, Mithé et Anita animent les 7 cours adultes mixtes (Hommes, Femmes et Jeunes + 13ans), très diversifiés et aux objectifs différents, en journée ou en soirée.

Les 2 cours enfants se déroulent, le mercredi après-midi, avec Gilles, L'animateur sportif du SIPP

Envie de sport, de bouger, de se défouler ?... N'hésitez plus ! Venez nous rejoindre.

Nous progressons à notre rythme et dans la bonne humeur, les séances sont adaptées et accessibles à tous.

Vous pouvez même tester une séance avant de vous inscrire.

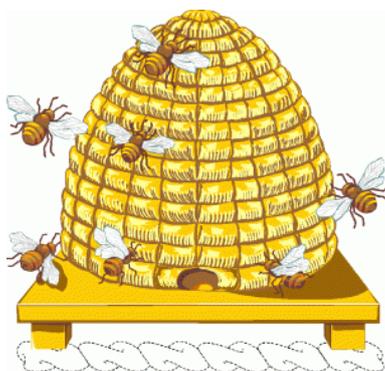
Et la cotisation est valable pour plusieurs séances par semaine.

Envie de faire plaisir ? Pour un anniversaire, une fête ou autre... Energym peut vous proposer des chèques cadeaux.

Renseignements :

Tiphaine: 07 83 23 42 24

assogymlamartyre@gmail.com



Déclaration de ruchers 2017

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

La période de déclaration 2017 a été fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Cette déclaration totalement dématérialisée peut s'effectuer en ligne sur le site Mes Démarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).



Brest terres océanes

Vous êtes loueur saisonnier, hôtelier, responsable d'équipement de loisirs, ... Brest terres océanes vous propose un programme d'actions de professionnalisation de décembre 2017 à mai 2018.

Retrouvez toutes les informations sur le site dédié aux professionnels du tourisme de la destination : www.brestterresoceanes-espacepro.com/les-escales-2017-2018

L'objectif est de restreindre au maximum les contacts entre la faune sauvage et les volailles domestiques, responsables de l'apparition des foyers d'Influenza aviaire dans notre région.

Tous les détenteurs de volailles sont concernés!

Il est donc nécessaire d'avoir collectivement certains réflexes.

Si vous êtes détenteur de volailles domestiques, quel qu'en soit le nombre (poules pondeuses, oiseaux d'ornement en extérieur...), il est très important d'appliquer les mesures suivantes :

1 - Confinement en période d'alerte

Lorsque votre commune passe en risque MODÉRÉ ou ELEVÉ (arrête ministériel affiché en mairie et/ou message divulgué dans les médias), l'application des mesures suivantes devient obligatoire :

- ➔ Mise en place des mesures de biosécurité sur l'ensemble des élevages professionnels et confinement des volailles des élevages plein-air (sauf dérogation)

- ➔ **Confinement obligatoire sans dérogation pour les volailles des particuliers**

2 - Abri de confinement des volailles

Prévoir un bâtiment fermé pour les confiner, ou un parcours grillagé sur tous les côtés pour éviter tout contact avec les oiseaux sauvages en période d'alerte.

TOUS RESPONSABLES ET TOUS CONCERNÉS !!!

GDS Bretagne
Siège social régional
13, Rue du sabot BP28 Ploufragan
www.gds-bretagne.fr



GDS Bretagne

L'excellence santé animale

AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR, AU SERVICE DU CONSOMMATEUR